



Droit de visite et d'hébergement

Par **manudol**, le **18/04/2014 à 12:32**

Bonjour, je viens de m'inscrire sur ce site car j'ai besoin de conseil dans mes démarches juridiques.
J'ai divorcé en 2010, de cette union est née 2 enfants qui sont maintenant âgés de 7 et 9 ans.
J'ai une garde classique, 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.
Cela fait 1 an que j'ai refait ma vie avec une autre personne qui a elle-même 2 filles âgées de 6 ans et 10 ans en garde alternée, au début tout se passait bien mais depuis quelque temps le comportement de ma plus jeune fille s'est mis à changer.
Bien que depuis le début elle n'accepte pas le divorce, elle a été suivie par une psychologue que nous, parents, avons tous les deux rencontrés et où j'étais informé de l'évolution de mon enfant, elle montre aujourd'hui de la jalousie et un mal être.
Mon ex-femme a décidé de reprendre une thérapie avec elle, mais là cette nouvelle psychologue va dans le sens de mon ex et je ne suis pas informé de ce qui se passe. J'ai donc pris contact avec cette personne, qui m'a annoncé que mon enfant était en détresse et que je devais trouver un autre hébergement quand j'avais mes enfants en l'occurrence leurs grand-parents. Elle a rédigé un courrier en ce sens à mon ex-femme qui m'impose aujourd'hui cette situation sinon elle ne me donne pas les enfants.
Je ne veux pas prendre mes enfants de force, bien que juridiquement son avis n'a aucune valeur sur le jugement actuel, mais je ne veux pas perturber d'avantage mes enfants. Je les ai eu au téléphone, elles sont complètement endoctrinées tenant des propos d'adulte façon "dictaphone", alors que faire ?
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **18/04/2014 à 18:47**

Bonjour, vous pouvez saisir le JAF et demander une enquête sociale pour vérifier vos dires ou prendre les enfants et les emmener de votre côté voir un pédopsychiatre, cordialement